

**101 SEMINAIRES**

SASU au capital de 2 000 euros,  
immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 835 162 447,  
dont le siège social est situé : 3 RUE FRANCOIS JOUVE 84000 AVIGNON

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 24 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le vingt-quatre octobre,  
à dix heures,

Au siège social, 3 RUE FRANCOIS JOUVE 84000 AVIGNON

Monsieur Laurent GACHENY, demeurant 197 RUE LÉON ARNOUX, IMMEUBLE LE  
CONCORDE - BÂTIMENT A, 84120 PERTUIS

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 20 euros chacune émises par la société 101  
SEMINAIRES,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Laurent GACHENY.

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent GACHENY, associé unique, a  
établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

**Première décision**

---

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société  
comme suit :

Ancienne adresse :

3 RUE FRANCOIS JOUVE  
84000 AVIGNON

Nouvelle adresse :

197 RUE LÉON ARNOUX  
IMMEUBLE LE CONCORDE - BÂTIMENT A  
84120 PERTUIS.

En conséquence, l'article 4 « Siège social - Succursales » des statuts est modifié comme suit :

« A la constitution de la société le siège social était fixé au 104 Allée de Blaise – 84270 VEDENE.

Suivant décision de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> février 2021, le siège social a été transféré au 3 Rue François Jouve – 84000 AVIGNON.

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 24 octobre 2025, le siège social est désormais situé au : **197 Rue Léon Arnoux - Immeuble Le Concorde Bâtiment A - 84120 PERTUIS.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **Deuxième décision**

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Laurent GACHENY**

Zone de signature

Signé par :  
  
33962B7507F34E6...